



## **GOLF CANADA**

### **PLANIFICATION DE LA RELÈVE BÉNÉVOLE (mise à jour de juin 2017)**

*Veillez noter que, dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique à la seule fin de ne pas alourdir le texte.*

#### **CONTEXTE**

1. L'engagement et le leadership de bénévoles sont des éléments essentiels des activités et de la gouvernance de Golf Canada.
2. Les bénévoles opérationnels soutiennent la direction de Golf Canada dans la conduite d'activités et la fourniture d'expertise. Ils peuvent agir comme bénévoles de tournois (présidents, préposés aux départs ou au pointage, officiels des règles, etc.), bénévoles administratifs (Maison du golf et Temple de la renommée du golf canadien), membres de comités d'exploitation, membres de groupes de travail et conseillers ponctuels.
3. Les bénévoles de gouvernance soutiennent le Conseil d'administration de Golf Canada en participant à des conseils, en étant membres de comités permanents ou comme administrateurs. Ils peuvent également agir en tant que bénévoles opérationnels, mais ils doivent alors respecter les divers niveaux d'autorité, selon leur rôle.
4. Le Cadre de référence pour la gestion des bénévoles de Golf Canada décrit les ressources de gestion des bénévoles, l'analyse des besoins, la conception des tâches, le recrutement, la formation/éducation, la tenue de dossiers, la rétroaction, la reconnaissance, les communications, la planification de carrière et la retraite.
5. La planification de la relève aide à faire connaître aux bénévoles les possibilités de cheminement de carrière et les procédures recommandées, notamment pour la transition entre leur association provinciale de golf ou tout autre organisme de golf et Golf Canada ou inversement.

#### **PLANIFICATION DE LA RELÈVE**

6. Il n'existe pas de cheminement prédéterminé pour la relève à Golf Canada. Les bénévoles peuvent s'intéresser à un rôle ou à plusieurs, explorer latéralement divers postes pour acquérir des connaissances et l'expérience de différentes facettes de l'organisation. L'expérience pertinente peut aussi provenir d'autres activités bénévoles ou professionnelles.
7. Certains bénévoles préfèrent approfondir leur engagement de leader au sein de Golf Canada en signalant leur désir de siéger comme président, gouverneur ou administrateur. D'habitude, lorsqu'un bénévole devient dirigeant, il suit progressivement la filière des différents postes de dirigeants.
8. Avant tout, l'on s'attend à ce que les bénévoles adhèrent aux valeurs de Golf Canada – le respect, la sensibilité, l'ouverture, la détermination – et en fassent preuve dans toutes leurs interactions.
9. Les bénévoles ont la possibilité, au moins une fois par année quand ils renouvellent leur candidature, d'exprimer leurs intérêts et souhaits. Ils peuvent aussi le faire en tout temps, en s'adressant à leur président ou représentant du personnel, pour trouver de nouvelles formes d'engagement ou possibilités de formation/éducation.
10. En général, le recrutement est continu, à moins qu'il y ait une échéance pour les candidatures aux postes disponibles. L'appel de candidatures annuel pour les bénévoles de gouvernance se fait en été. À la même période, les bénévoles peuvent exprimer leur intérêt pour les tableaux de service des championnats de l'été suivant.
11. Le processus de sélection est plus flexible lorsque le candidat accepte de servir à différents postes. L'on tient compte des compétences, de la géographie, du genre et de la langue pour déterminer les affectations.
12. En juin 2015, le Conseil d'administration de Golf Canada a entériné le Guide de planification de la relève qui suit, afin d'aider les bénévoles actuels et potentiels à mieux comprendre les différentes façons de s'impliquer au sein de Golf Canada.

**GUIDE DE PLANIFICATION DE LA RELÈVE BÉNÉVOLE DE GOLF CANADA (mise à jour de juin 2017)**

<b>POSTE</b>	<b>RESPONSABILITÉS</b>	<b>MINIMUM DE MANDATS</b>	<b>MAXIMUM DE MANDATS</b>	<b>RECOMMANDÉ PAR</b>	<b>RECOMMANDÉ À</b>
<b>Bénévoles ponctuels ou occasionnels</b>	* Participe une fois ou occasionnellement aux tournois ou autres événements	* un événement	* aucun	* soi-même ou * bénévole ou employé de GC, ou * un club hôte	* Personnel du tournoi ou de l'évènement
<b>Bénévoles administratifs</b>	* Travail régulier à la Maison du golf et au Temple de la renommée	* un an	* aucun	* soi-même ou * bénévole ou employé de GC	* Personnel administratif
<b>Bénévoles du tableau de service</b>	* Rôle de leadership en appui aux tournois ou autres événements	* un événement	* aucun	* soi-même ou * bénévole ou employé de GC, ou * association provinciale	* Personnel ou présidents du tournoi
<b>Membres de comités permanents et d'exploitation</b>	* Accomplir les tâches décrites dans l'énoncé de mandat du comité	* un an	* aucun, mais après 2 à 4 ans, le remplacement devrait être envisagé	* soi-même ou * bénévole ou employé de GC, ou * président de comité ou représentant du personnel, ou * association provinciale	* chef de la direction et dirigeants, pour recommandation au Conseil d'administration
<b>Présidents de comités permanents et d'exploitation</b>	* Assumer la direction du comité et se rapporter au chef de la direction et/ou au Conseil d'administration	* un an	* quatre mandats d'un an # Voir ci-dessous	* soi-même ou * président de comité ou représentant du personnel	* chef de la direction et dirigeants, pour recommandation au Conseil d'administration
<b>Représentants au Conseil provincial</b>	* Accomplir les tâches décrites dans l'énoncé de mandat du Conseil provincial	* un an	* aucun, mais il devrait peut-être y en avoir	* désigné par l'association provinciale	* Comité des candidatures, pour annonce à l'AGA
<b>Membres du Conseil des gouverneurs</b>	* Accomplir les tâches décrites dans l'énoncé de mandat du Conseil des gouverneurs	* un an	* aucun * l'énoncé propose un maximum de 7 mandats d'un an	* soi-même ou * bénévole ou employé de GC, ou * président de comité ou représentant du personnel, ou * tout club membre ou * le Conseil d'administration	* Comité des candidatures
<b>Présidents de conseils</b>	* Assumer la direction du conseil et se rapporter au Conseil d'administration	* un an	* 2 mandats d'un an	* soi-même et * le conseil recommande quelques candidats possibles ou * le Conseil d'administration	* Comité des candidatures
<b>Administrateurs</b>	* Responsabilité de Golf Canada dans son ensemble, y compris la supervision du Chef de la direction	* un an	* 10 mandats d'un an (voir article 4.11 des règlements)	* soi-même ou * bénévole ou employé de GC, ou * tout club membre ou * le Conseil d'administration	* Comité des candidatures
<b>Dirigeants</b>	* Accomplir les tâches énoncées dans la description du poste	* un an	* aucun, mais d'habitude, un an à chaque poste de dirigeant	* soi-même ou * bénévole ou employé de GC, ou * tout club membre ou * le Conseil d'administration	* Comité des candidatures

# Le mandat de la présidence du Comité des règles et du statut d'amateur est normalement de 4 ans, ce qui correspond au cycle de mise à jour des Règles du golf.